

EXCITABLE SPEECH, UNE POLITIQUE DU PERFORMATIF

PAR JUDITH BUTLER

DE LA VULNERABILITE LINGUISTIQUE

(...) Lorsque nous affirmons avoir été injurié par le langage, de quel type d'affirmation s'agit-il? Nous attribuons au langage une action, un pouvoir d'injurier, et nous nous positionnons en tant qu'objets de sa trajectoire injurieuse. Nous affirmons que le langage agit contre nous et cette affirmation est un autre exemple de langage, qui s'efforce d'entraver la force de l'exemple précédent. Ainsi, nous usons de la force du langage même lorsque nous nous efforçons de la contrecarrer, prisonniers d'un lien qu'aucun acte de censure ne peut défaire.

Le langage pourrait-il nous injurier si nous n'étions pas, en quelque sorte, des êtres linguistiques qui nécessitent le langage afin d'exister? Notre vulnérabilité au langage est-elle une conséquence liée au fait que nous sommes constitués en ses termes? Si nous sommes constitués dans le langage, alors ce pouvoir constitutif précède et conditionne toute décision que nous sommes susceptibles de prendre à son égard, nous insultant ainsi d'emblée par son pouvoir préexistant.

L'insulte prend, cependant, toute sa proportion au fil du temps. Etre désigné par un nom est une des premières formes d'injure linguistique qu'un individu apprend. Toute désignation par un nom n'est pas forcément injurieuse. Etre désigné par un nom est également une des conditions par lesquelles un sujet est constitué dans le langage. En effet, c'est un des exemples désignés par Althusser pour permettre de comprendre le phénomène d' "interpellation". Le pouvoir injurieux du langage découle-t-il de son pouvoir d'interpellation

Le problème du langage injurieux soulève la question consistant à déterminer les mots susceptibles de blesser, les représentations susceptibles d'offenser, indiquant que nous nous focalisons sur les parties du langage qui sont énoncées, énonçables et explicites. Pourtant, l'injure linguistique semble être l'effet non seulement des termes utilisés pour s'adresser à un sujet mais aussi de la manière dont on s'adresse à celui-ci, une manière - une disposition ou un rapport conventionnel - qui interpelle et constitue un sujet.

Un sujet n'est pas simplement constitué par le nom utilisé pour le désigner. Lorsqu'un sujet est affublé d'un nom injurieux, il lui est porté atteinte, il est amoindri. Cela dit, l'appellation offre une autre possibilité : paradoxalement, elle offre à l'individu la possibilité d'une existence sociale, entamée dans une vie temporelle du langage qui dépasse les objectifs initiaux qui animent cette appellation. Ainsi, l'appellation injurieuse peut sembler figer ou paralyser son destinataire, mais elle peut également engendrer une réaction inattendue et "habilitante". Si être désigné par un nom signifie être interpellé, alors la désignation blessante risque d'inciter le sujet à utiliser le langage pour contrecarrer cette appellation. Lorsque l'appellation est injurieuse, elle exerce sa force sur celui qu'elle injure. Quelle est cette force et comment pouvons-nous être amenés à comprendre ses failles?

(...)

Imaginons la scène tout à fait plausible au cours de laquelle un individu est appelé par un nom et où il ne se retourne que pour contester ce nom : "Ce n'est pas moi, vous devez vous tromper!". Imaginons ensuite que le nom continue à exercer une force sur vous, à tracer l'espace que vous occupez, à construire un positionnement social. Indifférente à vos protestations, la force de l'interpellation continue à

fonctionner. L'individu est toujours constitué par le discours, mais à distance. L'interpellation est un type de discours qui manque régulièrement son objectif. Il nécessite la reconnaissance d'une autorité au même moment qu'il confère une identité en imposant avec succès cette reconnaissance. L'identité est une fonction de ce circuit, mais elle ne lui est pas préexistante. La marque laissée par l'interpellation n'est pas descriptive mais inaugurative. Elle cherche à introduire une réalité plutôt qu'à en signaler une existante. Elle accomplit cette introduction par la citation d'une convention existante. L'interpellation est un acte de langage dont le "contenu" n'est ni vrai ni faux : la description ne fait pas partie de ses tâches primordiales. Son but est de signaler et d'établir un sujet dans un état d'assujettissement, de produire ses contours sociaux dans l'espace et dans le temps. Son opération répétitive a pour effet de fixer son positionnement dans le temps.

Le nom interpellateur peut exister sans locuteur - sous des formes bureaucratiques, comme un recensement, des papiers d'adoption ou des demandes d'emploi. Qui énonce ces mots? La diffusion bureaucratique et disciplinaire du pouvoir souverain engendre un terrain de pouvoir discursif qui agit sans sujet, mais qui constitue le sujet au cours de son opération. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait personne pour écrire et distribuer les formulaires. Cela signifie simplement qu'ils ne sont pas à l'origine du discours qu'ils véhiculent et que leurs intentions, aussi fortes puissent-elles être, ne contrôlent finalement pas la signification de ce discours.

Bien que le sujet parle de toute évidence, et qu'il n'y ait pas de langage sans sujet, le sujet n'exerce pas de pouvoir souverain sur ce qu'il dit. Par conséquent, l'origine de l'interpellation après diffusion du pouvoir souverain est aussi imprécise que sa finalité. D'où le message l'appellation vient-elle, et à qui est-elle destinée? Si celui qui fournit l'appellation n'en est pas l'auteur, et si celui qui est désigné n'est pas décrit par elle, alors le mécanisme du pouvoir interpellateur dépasse les sujets constitués en ses termes, et les sujets ainsi constitués dépassent l'interpellation par laquelle ils sont animés.

Bien sûr, lorsque Foucault affirme que "le pouvoir est le nom que l'on attribue à une situation stratégique", il apparaît que le pouvoir est tout sauf le nom que l'on attribue, que le nom est une version arbitraire et abrégée de ce que représente le pouvoir. Ensuite, Foucault propose une description : "une situation stratégique dans une société particulière", et la question surgit : cette description est-elle moins arbitraire ou abrégée que le nom par lequel elle est remplacée, le nom qui sert de substitut à la description? Autrement dit, la description est-elle moins un substitut que le nom?

Qu'est-ce que le pouvoir dans cette représentation? Si ce n'est pas une certaine force dont nous sommes dotés, ne serait-ce pas une certaine force dont le langage est doté? Si ce n'est aucun de ces deux cas, c'est-à-dire si le pouvoir ne réside pas dans tout sujet ou tout série de noms comme "une force dont ils auraient été dotés", comment pouvons-nous expliquer ces situations où le pouvoir semble apparaître précisément comme celui dont est doté un sujet ou un nom.

Le pouvoir fonctionne par dissimulation: il semble apparaître comme autre chose que lui-même, mais plutôt comme un nom. "Le pouvoir", écrit Foucault, en mettant ce terme entre guillemets; le prétendu pouvoir; le pouvoir, comme les gens l'appellent. Le nom "pouvoir" désigne, entre autres, l'effet général qui surgit de toutes ces mobilités, "l'enchaînement qui repose sur chacune de ces ["mobilités"] et cherche à stopper leur mouvement" (HS, 93). C'est un ensemble de mouvements, un enchaînement qui reposent sur ces mouvements, qui proviennent d'eux dans un sens, et qui se retourne contre eux, qui cherchent à les arrêter. Le "nom" est-il peut-être un moyen de provoquer cet arrêt? C'est une curieuse façon d'envisager le pouvoir, comme l'arrêt d'un mouvement, comme un mouvement qui s'arrête par la nominalisation. Le nom porte en lui-même le mouvement d'une histoire qu'il arrête.

Manifestement, les noms injurieux ont une histoire, qui est invoquée et reconsolidée au moment de l'énonciation, mais pas explicitement narrée. Il ne s'agit pas simplement de l'histoire de leur utilisation, de leurs contextes et de leurs buts, mais plutôt de la manière dont ces histoires sont installées et arrêtées à travers et par le nom. Le nom a donc une historicité, qui pourrait être interprétée comme l'histoire devenue partie intégrante du nom, qui a fini par constituer la signification contemporaine d'un nom: la

sédimentation de ses usages puisqu'ils sont devenus parties mêmes du nom, une sédimentation, une répétition qui fige, qui donne au nom sa force.

Si nous interprétons le force du nom comme un effet de son historicité, alors cette force n'est pas le simple effet causal d'un coup infligé, mais fonctionne en partie à travers un souvenir ou un traumatisme codé, qui vit dans le langage et qui est véhiculé par le langage. (...) Le traumatisme social prend la forme, non d'une structure qui se répète automatiquement, mais plutôt d'un assujettissement permanent, de la reconstitution d'une blessure par des signes qui à la fois obstruent et représentent la scène. La répétition peut-elle être à la fois la manière dont le traumatisme est répété et la manière dont il rompt avec l'historicité dont il est esclave? Qu'est-ce qui contribue à une citation inverse dans la scène d'un traumatisme, et comment un langage haineux peut-il être exprimé contre lui-même?

Les propositions veillant à réglementer le langage haineux finissent toujours par citer longuement ce langage, proposant des listes interminables d'exemples, codifiant ce langage dans une perspective de réglementation, ou répétant de manière pédagogique les injures délivrées par ce langage. Il semble que la répétition soit inévitable, et la question stratégique reste posée : quelle est la meilleure utilisation à faire de la répétition? Ce n'est pas un exercice d'action à distance, mais précisément une lutte au sein même des contraintes de la compulsion. Dans le cas du langage haineux, il semble qu'il n'y ait pas de moyen d'améliorer ses effets si ce n'est en le faisant recirculer, même si cette circulation a lieu dans le contexte d'un discours public qui nécessite une censure de ce langage: le censeur est obligé de répéter le discours qu'il interdirait en d'autres circonstances. Aussi véhémement que soit l'opposition à ce langage, le fait de le remettre en circulation reprovoque un traumatisme. Il n'y a aucun moyen d'évoquer des exemples de langage raciste, par exemple, dans une salle de classe sans évoquer la sensibilité au racisme, le traumatisme, et pour certains, l'excitation.

(...) Détourner la force du langage injurieux pour contrecarrer ses opérations injurieuses constitue d'une part une stratégie qui s'oppose à la solution de censure par l'état, et d'autre part le retour à une notion impossible de liberté souveraine de l'individu. Le sujet est constitué (interpellé) dans le langage par un processus sélectif dans lequel les termes lisibles et intelligibles de constitution du sujet sont réglementés. Le sujet est désigné par un nom, "ce qu'est" le sujet dépend autant des noms par lesquels il n'est jamais désigné: les possibilités de vie linguistique sont à la fois instaurées et hypothèques par le nom.

Ainsi, le langage constitue le sujet en partie par hypothèque (forclusion), une sorte de censure non officielle ou de restriction primaire dans le langage qui constitue la possibilité d'action dans le langage. Le type de langage qui a lieu aux confins de l'indicible promet de dévoiler les frontières de la légitimité dans le langage. En tant qu'indication supplémentaire de la limite à la souveraineté, ce point de vue suggère que l'action est dérivée des limites du langage, et que la limite n'est pas nécessairement négative dans ses implications.

En effet, si nous songeons à des mondes susceptibles de devenir un jour envisageables, exprimables, lisibles, l'ouverture d'un univers fermé, l'expression de l'indicible deviennent partie de l'"offense" même qui doit être commise afin d'étendre le domaine de la survie linguistique. La resignification du langage nécessite l'ouverture de nouveaux contextes, exige que nous nous exprimions de manières jusque-là considérées comme illégitimes, et par conséquent que nous produisions une légitimité sous de nouvelles formes futures.